

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1849

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 20 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n^o 1849 afin d'augmenter de 122 764 \$ le fonds de roulement de la municipalité.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 21^e jour du mois d'août 2019.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière